



Dépêche n°9781  
Paris, jeudi 26 septembre 2013, 12:55

Julie Robelet  
Ligne directe: 01 53 10 79 32

## « Le délinquant va davantage choisir la contrefaçon car il n'encourt quasiment aucune peine » (Corinne Champagner Katz)

« Nous constatons une réelle méconnaissance des textes en matière de propriété intellectuelle et de secret des affaires » de la part des magistrats et des membres des forces de l'ordre. C'est ce qu'affirme Corinne Champagner Katz, avocate et vice-présidente de l'association Territoires et création, qui organise avec la direction générale de la gendarmerie nationale les premières « rencontres de l'économie réelle », vendredi 27 septembre 2013 à Paris (1). « Toutes les atteintes déloyales apportent un avantage économique considérable aux auteurs d'infractions et la répression n'est pas suffisante pour les dissuader. Aujourd'hui, le délinquant va davantage choisir la contrefaçon, car il n'encourt quasiment aucune peine », souligne-t-elle.

**AEF Sécurité globale** : Pouvez-vous nous présenter l'association Territoires et création, qui organise les « rencontres de l'économie réelle » sur le thème « secret des affaires, défense des actifs immatériels » ?

**Corinne Champagner Katz** : Le colloque est organisé en binôme avec la direction générale de la gendarmerie nationale. L'association Territoires et création, dont Alain Juillet est le président et dont je suis la vice-présidente, est le résultat concret et transversal d'un travail accompli par des personnes aux fonctions différentes, mais à un objectif commun : favoriser, au sein des entreprises françaises, une meilleure valorisation de la création, de la recherche, de l'innovation dans l'industrie. Ces personnes, issues de la gendarmerie, de la réserve citoyenne de la gendarmerie, de la justice, mais aussi juristes ou encore chefs d'entreprise, ont ressenti le besoin de créer une entité pour fédérer toutes les personnes de bonne volonté afin de protéger et favoriser la sécurité économique des entreprises françaises.

Le colloque du 27 septembre représente une phase importante de nos travaux. Il nous permettra, grâce à une grande transversalité et la mise en commun des connaissances et des fonctions représentées, de favoriser une prise de conscience des entreprises et des pouvoirs publics. Il est centré sur la protection du secret des affaires et des actifs immatériels, car la vie économique des entreprises est aujourd'hui marquée par des attaques déloyales permanentes. Nous sommes partis du constat de l'isolement de l'entreprise face à ces difficultés, dans l'ensemble du

tissu industriel français. Nous espérons parvenir à un consensus sur la nécessaire répression des attaques économiques. Ce colloque est le point de départ d'une concertation et d'une action attendues et qui, nous l'espérons, seront entendues.

**AEF Sécurité globale** : La législation actuelle ne permet donc pas une répression adaptée ?

**Corinne Champagner Katz** : Toutes les atteintes déloyales apportent un avantage économique considérable aux auteurs d'infractions et la répression n'est pas suffisante pour les dissuader. Aujourd'hui, le délinquant va davantage choisir la contrefaçon, car il n'encourt quasiment aucune peine. Cela lui rapportera davantage et ne lui fait prendre quasiment aucun risque.

Nous avons eu un exemple très récemment dans un salon professionnel destiné aux industriels. La prise de photographies et de films sont strictement interdits sur ce type de salons. Pourtant, des visiteurs étrangers, et notamment chinois, ont été pris en flagrant délit par des vigiles en train de filmer sur des stands et à l'intérieur du salon. Le parquet de Bobigny a été sollicité et a refusé de prendre en compte cette affaire. Il a indiqué qu'il fallait effectuer un constat d'huissier et a répondu à la demande de plainte : « Il ne s'agit que d'intérêts privés par le non respect d'un règlement intérieur », alors que nous étions en présence d'actes de contrefaçon par reproduction sans autorisation, qui est un délit pénal. Il n'y a aucune raison pour que l'avantage économique retiré par ces infractions ne soit pas justement réprimé.

Il est temps que la France légifère dans ce domaine. Cela est aujourd'hui attendu et nécessaire.

L'atteinte au secret des affaires, du fait de l'augmentation des flux informationnels, de la présence massive d'internet et des réseaux sociaux notamment, doit exister en tant que réelle disposition législative. Le groupe de travail sur le secret des affaires dont je faisais partie, piloté par Claude Mathon, avocat général à la chambre criminelle de la Cour de cassation et Alain Juillet, a rendu un rapport en 2009 sur ces questions. La réflexion est prête, les textes sont prêts, il ne reste plus qu'à légiférer.

**AEF sécurité globale** : Magistrats, policiers et gendarmes sont-ils aujourd'hui suffisamment formés sur ces questions ?

**Corinne Champagner Katz** : Il existe des formations, mais nous constatons une réelle méconnaissance des textes en matière de propriété intellectuelle et de secret des affaires. Pour les policiers et les gendarmes, les directives sont claires : la sécurité publique doit être favorisée par rapport à la sécurité privée des entreprises. Nous ne demandons pas aux pouvoirs publics de tout prendre en charge, mais ils doivent avoir conscience que la protection des intérêts privés aboutit obligatoirement à l'amélioration de la situation générale. Dans l'industrie, 750 000 emplois ont disparu en France. La désindustrialisation provient aussi de ces faits, et pas seulement du coût du travail. L'entreprise, affaiblie par ces atteintes, est obligée de délocaliser ou de disparaître du fait des atteintes économiques dont elle ne se remet jamais, parce que la répression n'est pas suffisante et pas dissuasive.

Les atteintes économiques sont souvent un délit en bande organisée et cela n'est pas assez pris en compte. Les gendarmes sont cependant très bien formés aux

questions d'intelligence économique. En raison de leur maillage territorial, ils sont souvent proches des entreprises dans toute la France et à l'écoute des enquêtes et des plaintes des entreprises.

*(1) Denis Fortier, directeur de la rédaction d'AEF Sécurité globale, animera le colloque.*

### **À lire aussi**

« Nous avons en France une faible culture du renseignement » (Éric Denécé, CF2R) AEF Sécurité globale n° 9744 du mercredi 18 septembre 2013 – Spriv

Intelligence économique : « La prise de conscience des politiques est en cours » (Claude Revel) AEF Sécurité globale n° 9650 du vendredi 30 août 2013 – Spriv

Intelligence économique : la nouvelle déléguée Claude Revel souhaite privilégier l'approche internationale AEF Sécurité globale n° 9390 du mercredi 17 juillet 2013 – Spriv

Claude Revel dévoile quelques « aspects » de sa politique d'intelligence économique AEF Sécurité globale n° 9191 du jeudi 13 juin 2013 – Spriv

La D2IE « avance » sur un nouveau texte relatif à la protection des informations sensibles en entreprise (Olivier Buquen) AEF Sécurité globale n° 8838 du lundi 22 avril 2013 – Spriv

Dépêche n° 9781 © Copyright AEF Sécurité globale - 2010/2013

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF Sécurité globale.

*Dépêche reproduite avec l'aimable autorisation d'AEF Sécurité globale, [www.aisg.info](http://www.aisg.info)*